

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Un début d'année encourageant

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, l'emploi salarié accélère en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,3 %), tiré par le secteur privé, après avoir faiblement progressé pendant trois trimestres (+0,1 %). En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, cette croissance s'explique surtout par le regain de dynamisme du tertiaire marchand (+0,5 %) et, dans une moindre mesure, par la vitalité du secteur de la construction qui crée près de 2 000 emplois en un trimestre (+1,7 %). A l'inverse, les besoins de main d'œuvre se replient dans le tertiaire non marchand (-0,2 %) et se stabilisent dans l'industrie. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé poursuit sa baisse, sur un rythme de plus en plus ralenti.

Le taux de chômage continue de reculer (-0,1 point par rapport à fin 2018) et s'établit à 10,1 % de la population active, son plus bas niveau depuis 2010. Après dix ans de hausse ininterrompue, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité et en activité réduite (catégories A, B, C) ne progresse plus en rythme annuel.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance modérée de l'activité nationale : le PIB a augmenté de 0,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, après +0,4 % fin 2018.

### Rebond de l'emploi salarié

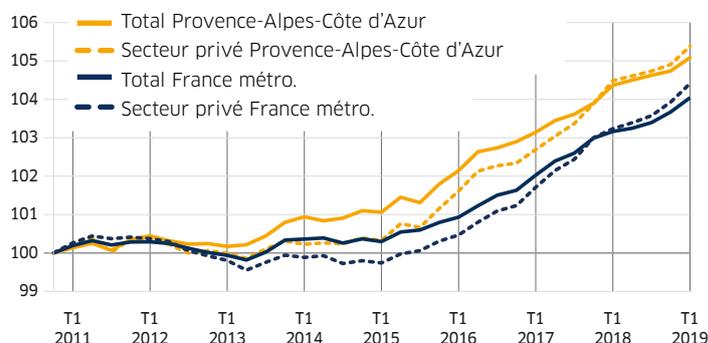
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, l'emploi salarié progresse de 0,3 % en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (+6 100 emplois), après trois trimestres consécutifs de croissance molle (+0,1 %) > ①. Cette augmentation est exclusivement portée par le dynamisme du secteur privé (+0,5 %), tandis que le secteur public reste atone.

Comme chaque trimestre depuis fin 2015, la région crée des emplois hors intérim > ②. À l'inverse, l'intérim perd des effectifs pour le 2<sup>e</sup> trimestre consécutif (-0,4 %, après -0,3 %, soit -200 personnes). Au total, au 31 mars 2019, le nombre de salariés s'élève à 1 854 300, soit 12 700 de plus qu'un an auparavant (+0,7 %).

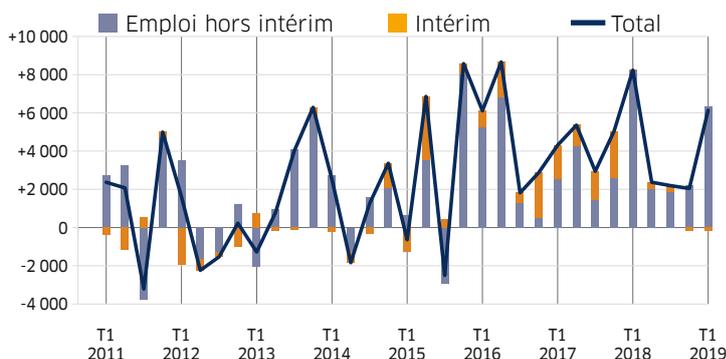
En **France métropolitaine**, la croissance de l'emploi salarié reste soutenue au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (+0,4 %, après +0,3 %). Comme en Paca, elle est uniquement portée par le secteur privé. En revanche, contrairement à la région, l'intérim se redresse après une année de repli (+1,1 %, après -1,5 % fin 2018). Sur un an, la croissance de l'emploi salarié est forte : +0,9 %, après +0,7 %.

D'après les prévisions de l'Insee, ce dynamisme s'amoindrirait un peu au cours des prochains trimestres, en lien avec la croissance attendue de l'activité.

### ① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2010)



### ② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

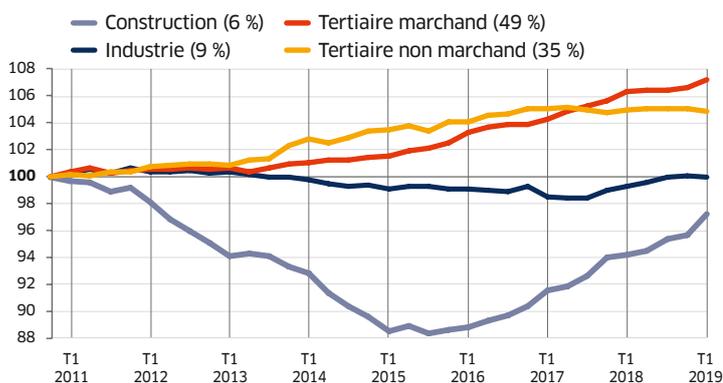
## Le tertiaire marchand retrouve de la vigueur

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, l'emploi salarié progresse vivement en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dans le **tertiaire marchand** au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : +0,5 %, après +0,2 %, soit +4 900 emplois > **3**. Les créations sont les plus nombreuses dans l'**hébergement-restauration**, dont les effectifs se redressent (+1,6 %, après deux trimestres de baisse), les **activités de soutien aux entreprises**, secteur toujours dynamique (+0,7 %, après +0,8 %), le **commerce** qui rebondit ce trimestre (+0,4 %, après +0,1 %) et, dans une moindre mesure, dans l'**information-communication** (+1,4 %, après +1,1 %). À l'inverse, les besoins de main d'œuvre se replient dans les **activités financières et d'assurance** (-0,3 %, après une stabilité) et les **activités immobilières** (-0,7 %, après +0,4 %). Ailleurs, la croissance est modérée.

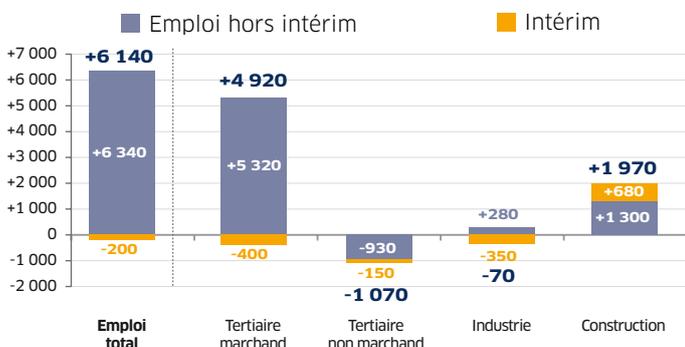
Dans le **tertiaire non marchand**, le nombre de salariés y compris intérimaires recule de 0,2 %, après trois trimestres atones.

Dans l'**industrie**, les effectifs se stabilisent, après une très légère augmentation fin 2018 (+0,1 %). La hausse de la demande de travail dans la **fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines** (+0,8 %, après +0,2 %) compense les baisses dans les sous-secteurs de

### 3 Evolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2010)



### 4 Evolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T4 2018 et la fin du T1 2019)



**Note** : données provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond au total de l'emploi salarié, car le sous-secteur agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté  
**Champ** : emploi salarié en fin de trimestre

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

la **fabrication de matériels de transport** (-0,5 %, après +0,1 %) et de la **fabrication d'autres produits industriels** (-0,2 %, après -0,6 %). Dans les autres sous-secteurs, les besoins de main d'œuvre n'évoluent pas.

Enfin, dans la **construction**, la croissance se poursuit et elle est particulièrement forte en ce début d'année : +1,7 %, après +0,3 %, soit près de 2 000 emplois créés en un trimestre. Contrairement au trimestre précédent, l'intérim contribue à ce dynamisme > **4** : le taux de recours atteint les 13 % (+0,4 point en un trimestre).

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, la demande de travail progresse dans tous les secteurs sauf dans le tertiaire non marchand où elle se stabilise : +0,5 % dans le tertiaire marchand (comme fin 2018), +0,2 % dans l'industrie (après +0,1 %) et +1,8 % dans la construction (après +0,4 %). Pour ce dernier secteur, il s'agit de la plus forte croissance trimestrielle des effectifs y compris intérim jamais enregistrée au niveau national.

### Avertissement

Jusqu'à présent, les estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs. **Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié.** Sont ainsi ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public, les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis la publication de juillet 2017 portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acooss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).**

Enfin, **l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.**

### Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim <sup>(1)</sup> (en %)
Tertiaire marchand	906 700	885 500	21 200	2,3
Tertiaire non marchand	640 100	638 000	2 100	0,3
Industrie	166 100	154 300	11 800	7,1
Construction	118 600	103 300	15 400	13,0
Agriculture, sylviculture et pêche	22 800	22 400	400	1,7
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1 854 300</b>	<b>1 803 500</b>	<b>50 800</b>	<b>2,7</b>
<b>Total France métr.</b>	<b>24 774 800</b>	<b>23 989 500</b>	<b>785 300</b>	<b>3,2</b>

<sup>(1)</sup> Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

**Note** : données arrondies provisoires

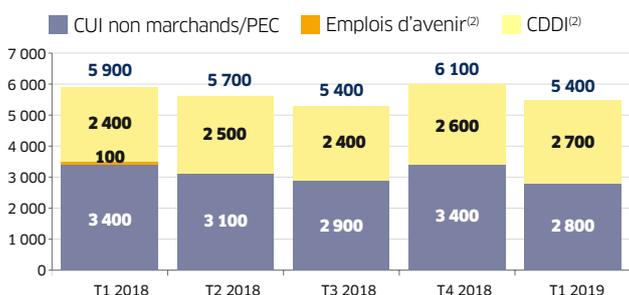
**Champ** : emploi salarié en fin de trimestre

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

## La baisse du nombre de contrats aidés s'atténue à nouveau

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, 5 400 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 5. En rythme trimestriel, ce nombre diminue de 10 % (-630 entrées), après une hausse de 13 % fin 2018. Sur un an, il recule de 7 % (-430 entrées), après -9 % au trimestre précédent (-600 entrées). Ce rythme annuel de diminution reste nettement plus modéré que ceux enregistrés entre mi-2017 et mi-2018. C'est en effet pendant cette période que s'est concentré l'essentiel du recul des entrées, en lien avec la fin du recours aux Emplois d'avenir et aux CUI-CIE > **Avertissement**. Dans le détail, le repli des entrées en PEC (anciennement CUI-CAE) se renforce ce trimestre : -18 %, après -11 %. A l'inverse, les CDDI consolident leur croissance sur un an aussi bien dans le secteur marchand que non marchand : +10 % au total, après +3 %.

### 5 Entrées<sup>(1)</sup> dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumulés trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

(2) marchands et non marchands

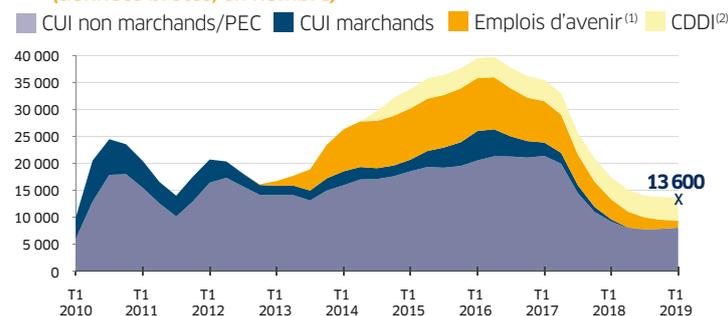
Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

Ainsi, le nombre de bénéficiaires poursuit son recul pour s'établir à 13 600 fin mars 2019 > 6. À nouveau, la baisse décélère en rythme trimestriel (-1 %, soit -200 personnes, après -2 %) et annuel (-22 %, soit -3 800 personnes, après -34 %) > 7. Conformément à la tendance observée depuis plus de deux ans, la diminution des effectifs reste plus rapide dans le secteur marchand que non marchand. Ce dernier concentre désormais 92 % des bénéficiaires de la région, soit 4 points de plus qu'un an auparavant.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés se réduit à nouveau début 2019 en rythme trimestriel (-1 %, soit -1 000 nouveaux contrats, après -9 %). Sur un an, la tendance est similaire (-5 %, soit -3 300 nouveaux contrats, après -7 %). Au total sur un trimestre comme sur un an, le nombre de bénéficiaires continue de baisser (respectivement -4 % et -30 %).

### 6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

(2) marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

### 7 Evolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	T1 2019		Variation trimestrielle			
	Effectif	Variation annuelle	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019
<b>Secteur non marchand</b>	<b>12 500</b>	<b>-2 880</b>	<b>-1 890</b>	<b>-920</b>	<b>-30</b>	<b>-40</b>
CUI-CAE/PEC	8 100	-1 120	-1 200	-320	+170	+230
Emplois d'avenir	1 000	-1 790	-580	-560	-390	-260
CDDI <sup>(1)</sup>	3 500	+30	-110	-40	+190	-10
<b>Secteur marchand</b>	<b>1 100</b>	<b>-950</b>	<b>-440</b>	<b>-170</b>	<b>-190</b>	<b>-160</b>
CUI-CIE	0	-390	-300	-30	-40	-20
Emplois d'avenir	300	-630	-190	-170	-170	-110
CDDI <sup>(2)</sup>	700	+80	+50	+30	+20	-30
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>13 600</b>	<b>-3 830</b>	<b>-2 320</b>	<b>-1 090</b>	<b>-220</b>	<b>-200</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>171 900</b>	<b>-72 970</b>	<b>-32 500</b>	<b>-27 910</b>	<b>-4 990</b>	<b>-7 570</b>

(1) Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

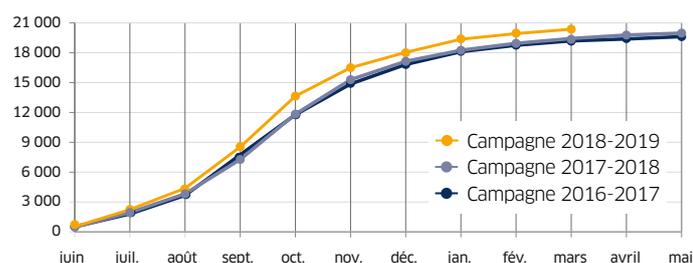
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

## L'apprentissage toujours aussi dynamique

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 20 400 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin 2018 et mars 2019, soit une progression de 5 % sur un an > 8.

### 8 Contrats d'apprentissage enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Sources : Chambres consulaires, Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitements : Dares

En **France métropolitaine**, le nombre de contrats augmente à un rythme légèrement plus lent (+4 %).

Selon les comptages partiels d'avril et mai 2019, l'apprentissage devrait poursuivre sa croissance en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### Avertissement

À partir de janvier 2018, les **CUI non marchands (CUI-CAE)** sont transformés en **Parcours emploi compétences (PEC)**. Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Depuis cette date également, le recours aux CUI marchands (CUI-CIE) n'est plus autorisé, sauf pour les Drom et les Conseils départementaux qui les financent entièrement > « **Les principales politiques de l'emploi : quelques repères** » page 6.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dispositif **Emploi d'avenir** est mis en extinction. Excepté quelques cas particuliers de reconduction de contrat pour terminer une formation, il n'y a donc plus de nouveaux bénéficiaires.

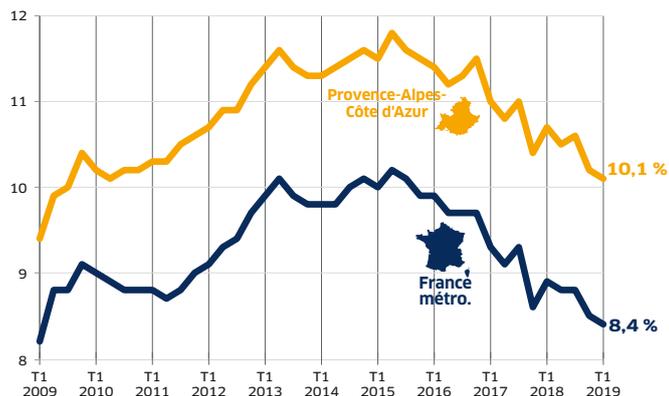
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

## ■ Poursuite de la baisse du taux de chômage

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé recule de 0,1 point au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, après une forte diminution de 0,4 point fin 2018 > 9. Il s'établit ainsi à 10,1 % de la population active, son plus bas niveau depuis 2010. Par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, il décroît de 0,6 point.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage poursuit également sa baisse trimestrielle : -0,1 point, après -0,3 point. Il retrouve ainsi son niveau enregistré dix ans auparavant : 8,4 % de la population active. Sur un an, le repli est de 0,5 point. D'après les prévisions de l'Insee, la hausse attendue de l'emploi en 2019 dépasserait celle de la population active, et le taux de chômage continuerait de se replier tout au long de l'année.

### 9 Taux de chômage (données CVS, en %)



**Note :** données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

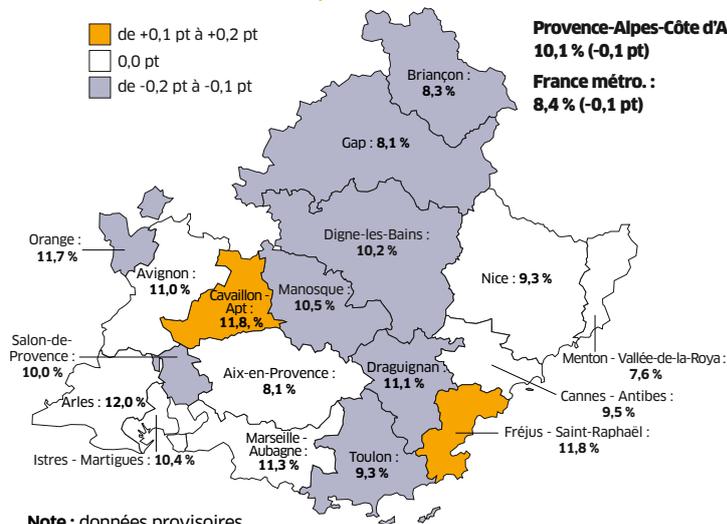
**Source :** Insee, *taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)*

Au niveau **départemental**, le taux de chômage baisse au même rythme qu'au niveau régional (-0,1 point) dans le Vaucluse (11,4 %), qui affiche toujours le taux le plus élevé de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il se stabilise dans tous les autres départements de la région : les Hautes-Alpes (8,3 %), les Alpes-Maritimes (9,3 %), le Var (9,9 %), les Bouches-du-Rhône (10,5 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (10,6 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage recule entre -0,1 et -0,2 point dans les **zones d'emploi** de Gap (8,1 %), Briançon (8,3 %), Toulon (9,3 %), Salon-de-Provence (10,0 %), Digne-les-Bains (10,2 %), Manosque (10,5 %), Draguignan

(11,1 %) et Orange (11,7 %) > 10. À l'inverse, il augmente de 0,2 point à Fréjus - Saint-Raphaël et Cavaillon - Apt (11,8 % pour les deux zones). Dans les autres territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il n'évolue pas.

### 10 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2018 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 1<sup>er</sup> trimestre 2019)



**Note :** données provisoires

**Source :** Insee, *taux de chômage localisés*

## ■ Après dix ans de hausse, la demande d'emploi se stabilise

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 499 800 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. Ce nombre se stabilise en rythme annuel, après dix ans de hausse ininterrompue. Il pourrait même diminuer au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, si le niveau enregistré en mai 2019 se maintient en juin.

Cette stabilité est le résultat d'évolutions contraires par sexe. En effet, la demande d'emploi des **hommes** poursuit sa baisse amorcée fin 2018 (-0,7 % sur un an, après -0,9 %), tandis qu'elle continue à augmenter chez les **femmes**, à un rythme toutefois ralenti (+0,7 %, après +1,3 %). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, le repli de la demande d'emploi devrait concerner également les femmes.

### 11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T1 2019	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019 acquis <sup>(1)</sup>
<b>Hommes</b>	242 900	+0,7	+0,1	-0,9	-0,7	-1,7
<b>Femmes</b>	256 900	+4,5	+3,0	+1,3	+0,7	-0,5
<b>Âgés de moins de 25 ans</b>	61 100	+2,8	+1,7	-0,1	+0,3	-0,8
<b>Âgés de 25 à 49 ans</b>	302 400	+1,5	+0,6	-0,8	-1,2	-2,3
<b>Âgés de 50 ans ou plus<sup>(2)</sup></b>	136 300	+5,3	+3,8	+2,7	+2,6	+1,5
<b>Inscrits depuis moins d'un an</b>	269 100	-2,2	-2,9	-4,0	-3,1	-3,5
<b>Inscrits depuis un an ou plus</b>	230 700	+9,2	+7,6	+5,7	+4,0	+1,8
<b>Total Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>499 800</b>	<b>+2,6</b>	<b>+1,6</b>	<b>+0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,1</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>5 603 400</b>	<b>+1,4</b>	<b>+0,6</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,4</b>	<b>-1,1</b>

<sup>(1)</sup> Les données d'avril et de mai 2019 étant connues, l'acquis de croissance pour le T2 2019 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre mai et juin 2019.

<sup>(2)</sup> L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

**Note :** données arrondies

**Lecture :** au T1 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 499 800 (moyenne des niveaux des mois de janvier, février et mars 2019). Par rapport au T1 2018, il est stable.

**Source :** Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

Du côté des jeunes de **moins de 25 ans**, la demande d'emploi repart légèrement à la hausse début 2019 (+0,3 % sur un an, après -0,1 %), mais devrait diminuer à nouveau au trimestre prochain.

Le ralentissement de la demande d'emploi des **50 ans ou plus** initié fin 2017, se poursuit modérément ce trimestre : +2,6 % en moyenne (soit +3 500 demandeurs d'emploi), après +2,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2018. Ce rythme reste ainsi nettement inférieur aux évolutions observées après l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le niveau de mai se maintient en juin, la décélération annuelle s'accroîtrait plus franchement au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

Pour le 4<sup>e</sup> trimestre consécutif, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) ralentit : +4,0 % sur un an (soit +8 800), après +5,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2018. Chez les **inscrits depuis moins d'un an**, la demande d'emploi enchaîne son 5<sup>e</sup> trimestre de baisse : -3,1 %, après -4,0 %. Au total, la part des demandeurs d'emploi de longue durée continue de progresser et atteint 46,2 % début 2019, soit 1,8 point de plus qu'un an auparavant. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les tendances pour ces deux catégories de demandeurs d'emploi se prolongeraient.

L'évolution de la demande d'emploi début 2019 est contrastée selon les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle diminue dans les Alpes-de-Haute-Provence (-0,1 %, après +0,7 %), les Bouches-du-Rhône (-0,4 %, après +0,2 %) et les Alpes-Maritimes (-0,8 %, après -1,0 %), tandis qu'elle progresse dans le Var (+0,6 %, après +0,7 %), le Vaucluse (+1,4 %, après +1,1 %) et les Hautes-Alpes (+2,3 %, après +2,1 %). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, tous les départements de la région seraient concernés par la baisse, à l'exception de celui des Hautes-Alpes.

Avec 5 603 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la **France métropolitaine** enchaîne son second trimestre de recul en rythme annuel depuis 2008 (-0,4 %, après -0,3 %). Les évolutions par sexe, durée d'inscription et âge sont comparables aux régionales, sauf pour le nombre de jeunes qui continue de se replier. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, toutes ces tendances se poursuivraient.

*Rédaction achevée le 28 juin 2019*

**Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac**

### Pour en savoir plus

- > [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- > Note de conjoncture nationale de l'Insee, juin 2019 : « [Entre risques commerciaux et soutiens budgétaires](#) »

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré

comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

### Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

## Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acosse et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires.

Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

## Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

### Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2019, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

>le Contrat unique d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand devient **le Parcours emploi compétences (PEC)**. Le PEC s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le recours aux CUI dans le secteur marchand (CUI-CIE) est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement ;

>**le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) le recours aux contrats aidés a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne

également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'IAE. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi 8 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 1,5 milliard d'euros en France métropolitaine.

### Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

>**les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

>**les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :

[www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@direccte.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@direccte.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@direccte.gouv.fr](mailto:remi.belle@direccte.gouv.fr)

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir

